

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTFORT SUR RISLE SEANCE DU 16 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept et le seize janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

Présents : Madame PARENT - Messieurs PIERRE, MEAUDE, Adjoint.
Mademoiselle LOUEDEC – Messieurs FLAMBARD, DUPARC, COLLIARD, HAMON, LUSSON, LEMERCIER.

Absents ayant donné procuration :

Madame COYARD Brigitte – Pouvoir donné à Madame PARENT Ginette
Monsieur MASSON David – Pouvoir donné à Monsieur MEAUDE Bernard
Monsieur PIOCELLE Thierry – Pouvoir donné à Monsieur PIERRE Michel
Absent : Monsieur SAUNIER Bertrand

Secrétaire de séance : Mademoiselle LOUEDEC Estelle

Le Conseil Municipal observe un moment de silence en la mémoire de Marie-Odile ADAM décédée le 30 Juillet 2009 et Daniel COYARD décédé le 16 Août 2013.

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Demande de subvention - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – (2017-001)

Après la restructuration/extension du groupe scolaire et de ses abords , il paraît opportun de construire un espace de communication pour la population et les jeunes en particulier afin de permettre aux élèves de l'école de se familiariser avec des sports d'équipe multiples, de découvrir l'athlétisme grâce à la piste, permettre l'utilisation du multi stade par les élèves fréquentant les T.A.P, créer un lien de convivialité pour les jeunes de la commune.

La construction d'un terrain multi sport est susceptible de bénéficier d'une subvention de la DETR. Le montant des travaux s'élève à 103 697,56 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une part de D.E.T.R la plus élevée possible auprès de l'Etat.

Demande de subvention pour le plateau sportif multisports (2017-002)

Après la restructuration / extension du groupe scolaire et de ses abords, il apparaît opportun de construire un espace de communication pour la population et les jeunes en particulier, afin de permettre aux élèves de l'école de se familiariser avec les sports d'équipe multiples, de découvrir l'athlétisme grâce à la piste, de permettre l'utilisation du multi stade par les élèves fréquentant les TAP, de créer un lien de convivialité pour les jeunes de la commune.

Le montant total de la dépense s'élève à 103 697,56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de Monsieur Poniowski, sénateur de l'Eure, sur sa réserve parlementaire 2017.

Demande de subvention - Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle (2017-003)

En parallèle avec la restructuration / extension de l'école primaire, il est prévu de construire un terrain multi sports .

Le montant total de la dépense s'élève à 103 697,56 € HT.

Par délibération, la Communauté de Communes Val de Risle s'est engagée à subventionner à hauteur de 6 000 € la construction de plateaux sportifs multisports auprès des communes membres.

Suite à la fusion avec la communauté de communes de Pont Audemer au 01/01/2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle l'octroi d'une subvention de 6 000 € prévue par la délibération prise précédemment par la communauté de communes Val de Risle.

Demande de subvention auprès du CNDS - Centre National pour le Développement du Sport (2017-004)

Après la restructuration / extension du groupe scolaire et de ses abords, il apparaît opportun de construire un espace de communication pour la population et les jeunes en particulier, afin de permettre aux élèves de l'école de se familiariser avec les sports d'équipe multiples, de découvrir l'athlétisme grâce à la piste, de permettre l'utilisation du multi stade par les élèves fréquentant les TAP, de créer un lien de convivialité pour les jeunes de la commune.

Le montant total de la dépense s'élève à 103 697,56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du CNDS, Centre National pour le Développement du Sport, à hauteur de 20 % de la dépense.

Rachat du bien immobilier sis 99 rue Saint Pierre (2017-005)

Suite à la mise en liquidation judiciaire du bien situé au 99 rue Saint Pierre à Montfort sur Risle, Monsieur le Maire a envoyé un courrier à Maître Béatrice PASCUAL, mandataire judiciaire en charge du dossier de liquidation, afin de faire une proposition d'achat pour cette acquisition. Maître PASCUAL a obtenu une ordonnance autorisant la vente aux enchères publiques du bien avec une mise à prix fixée à 80 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des projets susceptibles d'être réalisés suite à cette acquisition. Toutefois, compte tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, Monsieur le Maire propose de demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie afin de lui confier la négociation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, propose une offre d'achat à 47 600 €, autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'intervention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière.

Autorisation budgétaire de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017. (2017-006)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, en préalable au vote du budget 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2017, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

Monsieur le Maire indique que la dépense concerne le remplacement et la pose du rideau de scène de la salle des Fêtes, place des Annonciades.

Le montant de la dépense à mandater s'élève à 3 080 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler cette dépense avant le vote du budget primitif.

Mise à jour de l'adhésion CNAS - Actif / Retraité (2017-007)

Par délibération en date du 22 novembre 2013, et pour satisfaire aux obligations légales, le Conseil Municipal a voté la mise en place d'un dispositif d'action sociale en faveur des salariés de la collectivité.

Chaque année, une mise à jour des bénéficiaires actifs et retraités est demandée à la collectivité avant l'envoi de l'appel de cotisation dont le calcul est basé sur cette déclaration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, moins deux abstentions, décide que l'adhésion pour les salariés retraités sera maintenue pour un an suivant la date de départ en retraite.

Tarif des locations des salles et du gîte la Motte (2017-008)

Afin d'optimiser le taux d'occupation du gîte la Motte et des salles communales, Monsieur MEAUDE, adjoint au Maire, a revu les modalités de location ainsi que les tarifs.

Un tarif Commune / hors commune sera désormais applicable au gîte la Motte qui sera loué salle polyvalente incluse. Les tarifs appliqués seront donc les suivants :

Salle Annexe de la Mairie	Commune	Hors Commune
1/2 journée ss repas	71 €	88 €
1/2 journée avec repas	88 €	121 €
1 journée	121 €	154 €
Par journée supplémentaire	110 €	121 €

Salle des Fêtes	Commune	Hors Commune
1/2 journée ss repas	143 €	176 €
1 journée	253 €	320 €
2 journées	352 €	440 €
Par journée supplémentaire	88 €	121 €
Forfait ménage	154 €	154 €

Gîte la Motte	Commune	Hors Commune
Forfait WE S/D	950 €	1 100 €
Forfait WE V/S/D	1080 €	1 200 €
Mid Week (Ma au Je)	600 €	800 €
Semaine (L au D)	1750 €	1 950 €
Forfait Ménage	140 €	150 €
Location des draps	8 € par lit	8 € par lit

Salle polyvalente	Commune	Hors Commune
1 journée	132 €	220 €
2 journées	270 €	360 €
3 journées	370 €	460 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs de location.

Convention de remboursement des frais entre la commune de Montfort sur Risle et la Communauté de Communes Pont Audemer / Val de Risle (2017-009)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention entre la commune de Montfort sur Risle et la Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle pour le remboursement des frais de personnel, d'amortissement du matériel et frais de carburant engendrés par l'entretien des terrains de football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le président de la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle.

Remplacement d'enseignant. (2017-010)

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, un poste de professeur d'espagnol est vacant au collège Marcel Marceron de Montfort sur Risle.

Monsieur le Maire est intervenu plusieurs fois auprès des services du Rectorat et de l'Inspection Académique, sans aucun résultat. Il a proposé la candidature d'un habitant de la commune, conférencier international, candidature rejetée car elle ne s'inscrivait pas dans le cadre réglementaire de l'embauche de contractuels.

Au 17 janvier 2017, les élèves concernés n'ont toujours pas de professeur d'espagnol.

Devant cet état de fait inadmissible, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime une protestation solennelle et exige de la part des services du Rectorat qu'ils prennent leurs responsabilités et se mobilisent pour trouver un professeur d'espagnol remplaçant.

INFORMATIONS

Lecture du courrier du Préfet communiquant l'arrêté modifiant les limites d'arrondissement du département de l'Eure. Les communes de la future EPCI du sud de l'Eure ainsi que celui du Neubourg seront désormais adjointes à l'arrondissement de Bernay.

Monsieur LEMERCIER signale quelques réparations à faire à la cantine :

- à l'extérieur (réponse de Monsieur MEAUDE : devis en attente)
- le robinet sous l'évier dans la cuisine.
- Porte donnant sur l'extérieur dans la cuisine à réparer ou à changer.

Le Conseil Départemental va procéder à l'élagage des arbres de la côte de Boissey fin janvier.

Fin de la séance à 20 h 15